

COMMUNE : VANCE

Mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants

Membre de (1) :

LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (2)

[illegible]

Fait à VANÉE, le 21 mars 2026



(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.
(2) Les conseillers communautaires sont énumérés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints.